



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

### Délégation à l'éducation artistique et culturelle

Affaire suivie par :

Olivier ROSAN

Délégué académique à l'éducation artistique  
et culturelle

Tél : 05 36 25 88 78

Mél : [olivier.rosan@ac-toulouse.fr](mailto:olivier.rosan@ac-toulouse.fr)

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 31/08/2021

Le délégué académique à l'éducation  
artistique et culturelle

à

Mesdames et messieurs les proviseurs

### Objet : **Lycéens et apprentis au cinéma en OCCITANIE 2021/2022**

La qualité du travail conduit par l'ACREAMP autour du dispositif national d'éducation à l'image *Lycéens et apprentis au cinéma* a permis l'an dernier à plus de 19 000 élèves de l'académie de Toulouse de participer à cette manifestation. Cette opération est soutenue par l'académie de Toulouse, la Région Occitanie, le CNC, la DRAC, la DRAAF, l'ACREAMP.

L'objectif est de susciter l'intérêt des élèves pour le cinéma, de leur permettre de se constituer une culture cinématographique, de créer une dynamique de fréquentation des œuvres et du patrimoine cinématographique en salle. L'intervention d'un spécialiste en classe après la projection contribue à favoriser cette approche.

### **Programmation 2021-2022 :**

1<sup>er</sup> trimestre

PSYCHOSE de Alfred Hitchcock – Etats-Unis – 1960 - 1h49 – VOSTFR

2<sup>ème</sup> trimestre

JOSEP de Aurel – France – 2020 – 1H11 – VF et VOSTFR

précédé du court métrage *C'était pas du bourgogne* de Mathias de Panafieu (France, 2020, 7 min)

3<sup>ème</sup> trimestre

RAFIKI de Wanuri Kahiu– Canada, France – 2018 – 1h22 – VOSTFR

### **Organisation pratique :**

Il est indispensable de permettre aux enseignants concernés de pouvoir accompagner leurs élèves dans toutes les étapes du dispositif. Aussi, nous vous invitons à prendre en compte les modalités d'organisation ci-dessous, nécessaires à la réussite de cette opération.

1. Vous trouverez ci-jointe la convention de partenariat qui rappelle dans le détail les principes généraux de l'opération. **Seuls l'établissement scolaire et le cinéma partenaire en sont les signataires.** Elle est à dupliquer en deux exemplaires :
  - un pour le cinéma partenaire,
  - un pour le lycée.

**Les établissements veilleront auprès des salles de cinéma à ce que l'accueil des élèves se fasse dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur.**

2. Les enseignants concernés veilleront à prévenir en amont les équipes pédagogiques de l'inscription de leurs classes dans le dispositif puisque les projections et les interventions des spécialistes se déroulent pendant le temps scolaire.
3. Les enseignants inscrits dans le dispositif doivent être disponibles pour participer aux projections et interventions en classe afin d'assurer l'intégrité du dispositif et sa cohérence.
4. Pour bénéficier d'une intervention, les enseignants concernés doivent impérativement en faire la demande auprès de Luc Cabassot, coordinateur ACREAMP, en utilisant les plannings de réservation envoyés après la confirmation d'inscription.
5. L'augmentation sensible des coûts de transports pour les intervenants nécessite d'optimiser les calendriers d'interventions en classe. Il est fortement recommandé de regrouper les créneaux en veillant à ne pas dépasser la quarantaine d'élèves par intervention. **La présence des enseignants impliqués dans le dispositif est obligatoire.**
6. Deux journées réservées aux enseignants leur permettent de bénéficier d'éclairages et d'outils pour une exploitation des films en classe. Elles se dérouleront cette année les **mardi 5 et mercredi 6 octobre 2021 au cinéma Véo Muret** (49 avenue d'Europe 31600 Muret). **Elles ne sont pas inscrites au PAF : les chefs d'établissement établiront des ordres de mission sans frais aux professeurs se rendant à ces journées.** La participation à ces temps de formation fait partie du cahier des charges du dispositif. L'invitation et le programme définitif seront envoyés aux enseignants lors de la confirmation de l'inscription des classes.

Pré-programme des journées de formation à Muret, sous réserve de modification :

- Projection des films au programme
  - Commentaire sur **JOSEP** par Alice Vincens et rencontre / discussion sur **JOSEP** avec Aurel (réalisateur) et Jean-Louis Milesi (scénariste).
  - Commentaire sur **RAFIKI** par Marie-Pierre Lafargue
  - Ateliers : présentation du Kit cinéma contre les LGBTphobies et présentation table Mashup
7. Ce dispositif d'éducation à l'image doit être inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement et trouver sa place dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. Son articulation aux enseignements confortera sa pertinence. Il est nécessaire de prévoir en début d'année un budget suffisant (voir la convention) et les aménagements de planning nécessaires.
  8. La participation des classes concernées sera recensée dans l'application ADAGE par les porteurs de projet dans l'établissement (ouverture de la campagne de recensement dans ADAGE en octobre).

Par ailleurs, en complément de ce dispositif, vous retrouverez dans la campagne d'appel à projets ADAGE (jusqu'au 17 septembre) d'autres propositions d'actions en cinéma-audiovisuel, notamment un atelier de programmation proposé par l'ACREAMP. Pour toute question relative à ce sujet, Sophie GODEFROY, chargée de mission cinéma à la DAAC est à votre disposition ([sophie.godefroy@ac-toulouse.fr](mailto:sophie.godefroy@ac-toulouse.fr)).

Je vous remercie de votre engagement pour la réussite de cette opération qui contribue à l'ouverture culturelle des élèves,

**Olivier Rosan**